



L'Info-Net Chèvre

Par le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Le 4 avril 2013

Volume 1, numéro 10

Dans ce numéro

- Mot du président
- Mot du Comité lait
- Contrats d'approvisionnement en lait de chèvre 2013
- Décision de la commission canadienne du lait
- Journées thématiques lait
- Concours Sélections Caseus
- Mot du Comité boucherie
- Journée thématique sur les outils de financement
- Mot du Comité mohair
- Formation rôles et responsabilités des administrateurs
- Notes

POUR NOUS CONTACTER

Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

555, boulevard Roland-Therrien,
Longueuil (Québec) J4H 4E7

450 679-0540, poste 8548
mailto:chevres@upa.qc.ca

SITE INTERNET

<http://www.cheveduquebec.com>

Mot du président

Lorsqu'on accepte d'être président d'un organisme comme le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (SPCQ), il vient inévitablement un certain nombre de rôles et de responsabilités. Certains sont plus plaisants que d'autres, mais aussi importants dans leur ensemble. Comme nouveau père de famille, une comparaison m'est venue dernièrement. Un syndicat est comme un enfant, il a besoin d'être encadré par des règles, du soutien et de la stabilité. Si l'un ou l'autre de ces éléments sont manquants, comment pourrait-on oser croire que le développement de cet enfant sera idéal?

Explorons ma comparaison en profondeur. Le Syndicat a des règles, des règlements applicables à tous les syndicats à respecter. Il a aussi ceux de la mise en marché, c'est-à-dire le plan conjoint. Les règlements du plan conjoint réfèrent non seulement à ceux du plan conjoint du Syndicat, mais aux règlements généraux de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). En plus, il possède une convention de lait actuellement en vigueur, ce qui vient ajouter un nombre important de règles à suivre. À quoi servent ces normes? C'est une autodiscipline que l'on s'impose, afin d'atteindre nos buts. Puisque nous suivons les règlements du plan conjoint, nous avons la possibilité de faire des conventions de mise en marché, d'apporter une stabilité et d'uniformiser le secteur. Par ailleurs, c'est ce qui nous permet de négocier des ententes, des prix et beaucoup plus encore.

Cependant, à quoi servent des règles si personne ne les suit? Voilà quelque temps, le Syndicat a entrepris une démarche en appliquant les règles et procédures de la convention de mise en marché du lait le plus rigoureusement possible afin d'éviter une iniquité qui existait et de ramener plus de stabilité à nos fermes. Plusieurs producteurs ont bénéficié de cette application de règlements bien que ça n'ait pas fait l'affaire de tous. Par contre, toujours dans l'esprit collectif, il faut l'égalité. Le Syndicat va donc devoir se pencher sur l'application plus rigoureuse de ces règlements. Dans le passé ceux-ci n'ont pas pu être appliqués pour des raisons de contraintes diverses et ils devront faire l'objet de notre attention le plus tôt possible. Par exemple, l'état des contributions du plan conjoint. C'est grandement injuste pour certains producteurs de payer tous les frais exigés, alors que, d'autres bénéficient des services sans rien déboursier. Il est essentiel pour le Syndicat d'avoir des fonds, afin de bien performer et de ne pas se retrouver les mains liées lors de situations importantes en raison d'un manque de ressources financières. Par contre, il ne faut pas le gaspiller non plus, mais il est difficile d'avancer les projets à une vitesse convenable et de répondre aux nombreuses demandes des producteurs lorsque le coffre est vide.



L'office de mise en marché du plan conjoint perçoit les contributions des producteurs visés par le plan. C'est une **obligation du producteur** de les payer et non un choix. Si vous avez des chèvres et vous faites la vente d'un seul animal ou d'un seul morceau de ces produits, vous êtes donc visé par le plan conjoint et c'est **votre responsabilité** de les acquitter. Il est également de votre responsabilité en tant que producteur, de voir à votre inscription et à la mise à jour de votre fiche au Syndicat. Afin de remédier à cette problématique, un rappel des paiements des contributions pour l'année précédente sera effectué dans le but de récupérer les contributions manquantes. Je compte sur la collaboration des producteurs qui ont fait un simple oubli, pour les payer avant que le Syndicat ne prenne des actions plus sévères.

Maintenant, revenons à ma comparaison de tout à l'heure, il faut du soutien. Le soutien des producteurs auprès de leur Syndicat est essentiel, voire primordial, afin d'avancer. Dans un monde idéal, si nous avions l'équipe la plus performante de toutes et aucune limite de fonds ni restriction légale, nous nous essoufflerions quand même **sans l'appui** des producteurs. Comme dans tous les domaines, rares sont les gens qui vous disent que vous faites bien votre travail et qui vous supportent entièrement dans vos démarches. Je ne m'attends pas à recevoir une multitude d'éloges et d'encouragements. Par contre, mon cadeau, la satisfaction du travail accompli, serait de vous voir en grand nombre le 27 avril prochain à notre assemblée semestrielle.

En ce qui concerne la stabilité, ce n'est pas un hasard si les productions les plus développées sont celles qui connaissent le plus de stabilité. Nous n'avons qu'à penser aux productions qui ont accès à cette précieuse assurance stabilisation. Dans la chèvre, nous n'avons pas accès à cette forme d'assurance, mais nous pouvons en chercher d'un autre type. Celle de notre propre soutien mutuel et de nos propres mains. J'entends par là, la stabilité du marché par l'application des règlements en vigueur dans le souci du plus grand bien de tous, soit l'équité. Par les conventions de mise en marché, les secteurs peuvent se développer davantage. Comment? En s'assurant que le volume sous contrat soit vendu au prix convenu. Je tiens à souligner le fait que le Syndicat a déjà travaillé dans ce sens en n'acceptant pas de nouveaux producteurs laitiers.

Il est évident que la RMAAQ est d'accord avec nous et nous propose de consolider la stabilité de mise en marché en mettant l'accent sur chaque producteur déjà existant pour que son entreprise soit rentable et qu'il puisse en vivre et non pas toujours accueillir un nouveau à la suite d'une fin. Par exemple en boucherie, il est difficile de percer dans le métier lorsque l'encan nous donne parfois et souvent moins que ce que la bête vaut et que les prix varient de façon incontrôlable. Il est donc de notre intérêt, afin d'assurer une stabilité pour tous, de continuer à travailler afin de faire naître un jour une convention de mise en marché de boucherie.

Les institutions financières cherchent surtout des marchés stables pour minimiser le risque d'investissement. C'est un pas de plus dans le développement du secteur. Pour moi, la stabilité passe aussi par des producteurs avec une plus longue moyenne de vie que l'on connaît actuellement. On peut en arriver là, mais seulement tous ensemble.

Robert Camden
Président

Mot du Comité lait

Bonjour à tous,

D'abord, je tiens à remercier Mme Marie Vaillancourt de son implication en tant que coordonnatrice du Comité lait. J'ai le plaisir de poursuivre le défi. Madame Vaillancourt continuera à s'occuper du dossier Concours Sélection Caseus sur les comités directeur et technique.

Le 27 avril prochain aura lieu l'assemblée semestrielle du Syndicat des Producteurs de chèvres du Québec lors de laquelle de grands choix devront être faits.

Depuis quelques années, l'évolution des contrats de lait fait que l'augmentation ou la diminution des contrats suscitent plusieurs interrogations. Nous aimerions que cette rencontre soit un lieu d'échanges et de discussions afin de prendre les meilleures décisions possible. Ensuite, le Syndicat pourra agir en votre intérêt. Il est donc primordial d'avoir le plus grand nombre de producteurs et de productrices à cette réunion afin que les décisions reflètent une



vision commune à tous. Pour faire suite à cette rencontre, les points de vue des producteurs et productrices non présents ne pourront être pris en compte. Nous tenons à vous remercier en avance de votre implication.

Le comité lait vous souhaite un beau printemps!

Charles Couture
Coordonnateur comité lait

Contrats d'approvisionnement en lait de chèvre 2013

Cette année encore, le syndicat a déployé beaucoup d'effort pour le calcul et la gestion des contrats de lait, nous avons eu une bonne participation et une plus grande rigueur des producteurs pour le respect des dates d'envoi de leur contrat. Nous recevrons sous peu les contrats signés par les acheteurs pour l'année 2013.

Décision de la commission canadienne du lait

Le 14 février 2013, La Commission canadienne du lait a annoncé par communiqué une augmentation de 0,9 % du prix de soutien de la poudre de lait écrémé et du beurre, et ce, à compter du 1^{er} avril 2013. En vertu de cette décision et de l'article 6.4 de la Convention, le prix de base (F.A.B) du lait de chèvre par composante sera le suivant :

- 8,93 \$ par kg de matière grasse (matière grasse de référence (3,3));
- 19,30 \$ par kilogramme de protéine (protéines de référence (3,1));
- 2,53 \$ par kilogramme de L.A.S. (lactose et autres solides de référence (5,4)).

Ces prix représentent un prix de base de 102,9806 \$ par hectolitre de référence.

Journées thématiques lait

Le 20 et 21 février dernier, il y a eu les Journées qualité lait. L'objectif était de sensibiliser et informer les producteurs des moyens d'améliorer la performance et la rentabilité de leur ferme, et ce, dans le but d'assurer un approvisionnement régulier et uniforme pour l'année.



Nous voulons remercier tous les producteurs, les intervenants du milieu et les conférenciers pour le succès de ces journées. Nous avons eu M. André Charest, producteur et conseiller CEPOQ, pour nous informer des techniques de désaisonnement pour produire à l'année, suivi de M. Claude Beurivage, chef d'équipe et coordonnateur technique secteur laitier MAPAQ-DGSAIA, traitant de l'inspection du lait de chèvre de la ferme à l'usine. Ensuite, Mme Caroline Brunelle, conseillère provinciale en production laitière caprine, Valacta, nous a parlé des méthodes pour une bonne qualité du lait et ainsi avoir une bonne productivité. Par la suite, il y a eu le lancement officiel des capsules Web, pour les productions laitières et de boucherie. Et finalement, pour le sujet : Un lait de qualité pour faire un bon fromage, nous avons eu M. Simon Hamel, de la Fromagerie L'Atelier, M. Thomas Paquin-Roy agent R et D et Mme Chantal Chouinard, responsable assurance qualité de la Fromagerie Bergeron. Encore merci à tous!

Concours Sélections Caseus

Sélections Caseus, pour les producteurs-transformateurs et fromagers



Le Syndicat des producteurs de chèvres vous invite à vous inscrire au concours Sélection Caseus 2013 qui aura lieu le 23 mai prochain à l'ITA St-Hyacinthe.

Depuis quelques années, nous observons une diminution des inscriptions dans le secteur du fromage de chèvre, dans la catégorie : un million de litres et moins. Fait remarquable, les fromagers qui utilisent le lait de brebis sont plus nombreux à participer. Sachant qu'il y a moins de fromageries qui utilisent le lait de brebis au Québec par rapport à celles qui utilisent le lait de chèvre, il est important de voir le nombre de participants augmenter pour assurer la continuité de cette catégorie et la visibilité des fromages québécois au lait de chèvre.



Sélections Caseus est le concours des fromages fins du Québec et contribue depuis 1999 au rayonnement de l'industrie fromagère et du savoir-faire des fromagers québécois. Ce concours est ouvert à toutes les variétés de fromages provenant de petites ou grandes fromageries.

L'impact d'une participation à ce concours est vraiment important et positif pour la publicité et la promotion de vos produits et votre fromagerie à travers le Québec, soit par la publicité dans les médias traditionnels, les médias sociaux et les chaînes d'alimentation.

Cette année, le juge international du jury est, Mme Bénédicte Coudé, agronome, Maîtrise en agriculture (France), Maîtrise en Sciences alimentaires de l'Université du Wisconsin-Madison (É.-U.). Elle est spécialisée dans les fromages de chèvres et de brebis

L'implication du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec est primordiale au concours Sélection Caseus. Avant l'Association laitière des chèvres du Québec, avait le mandat de faire la promotion de nos produits. Cette dernière n'existe plus depuis 2010. Maintenant nous devons assurer le suivi pour que nos produits rayonnent auprès des consommateurs québécois, sinon les produits d'importations vont continuer de prendre le marché, ce qui veut dire moins de vente de lait, de fromages et de produits de la chèvre pour nous.

Nous vous invitons donc pour la 15^e édition du concours Sélection Caseus à participer en grand nombre.

Le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec, vous souhaite la meilleure des chances et au plaisir de voir l'un des nôtres se distinguer par ses produits!

Mot du Comité boucherie

Du nouveau au sein de votre comité boucherie.



J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Guillaume Paquet, producteur d'Issoudun et à Mme Guylaine Beaudette, productrice de l'Île d'Orléans. Déjà le printemps et une nouvelle saison s'amorcent aux champs pour plusieurs d'entre nous. Veuillez noter que l'assemblée générale semestrielle se tiendra le samedi 27 avril 2013. Nous comptons sur votre présence en grand nombre lors de cette journée. Nous profiterons de l'occasion pour vous informer sur le développement des différents dossiers en cours au sein du comité boucherie et pour être à l'écoute de vos demandes afin de pouvoir, dans la mesure du possible, bien faire avancer les projets.

Un petit rappel sur la **déclaration annuelle**. Comme le disait si bien Mme Catherine Michaud lors de la journée de formation de novembre 2012, « **on ne peut gérer que ce qu'on peut mesurer** », les données recueillies avec la déclaration annuelle (**outil primordial**) vont nous permettre d'avoir une image de la capacité de produire et de mieux négocier avec d'éventuels acheteurs. Un des objectifs du comité boucherie est d'atteindre une mise en marché structurée. Il faut croire en l'avenir de la production caprine, les efforts du comité boucherie combinés à ceux des producteurs pourront nous permettre d'aller plus loin. Le comité boucherie travaille pour vous, aidez-nous à faire avancer les projets.

Le comité boucherie vous souhaite un printemps chaud et un été prospère!

Christiane Fournier

Coordonnatrice Comité boucherie



Journée thématique sur les outils de financement



Le 14 mars dernier, nous avons eu une journée thématique sur les outils de financement et de la gestion économique. Les objectifs du jour étaient d'informer les producteurs des différents programmes d'aide accessibles aux entreprises caprines, de les informer aussi du processus d'analyse des dossiers de financement et finalement de démystifier les coûts de production. Pour cette journée, M. Francis Goulet, directeur général du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, nous a sensibilisés au fait qu'il est payant de connaître ses coûts de production. Par la suite, M. André Picard, directeur de La Financière agricole du Québec nous a informés des différents programmes de subvention et de garantie de prêt disponibles. En après-midi, Mme Sylvie Girard, de Financement agricole Canada (FAC), nous en a appris davantage sur les programmes de la FAC puis M. Marc St-Roch du service de comptabilité et fiscalité UPA a traité des programmes d'aide à la relève agricole. Ensuite, nous avons eu droit au témoignage de Mme Marie Vaillancourt de la Ferme et Fromagerie La Maison Grise, puis en dernier lieu M. André Picard nous a informés de ce que nous devons savoir sur le processus d'analyse de notre dossier de financement. Merci à tous nos conférenciers et bravo aux producteurs.

Mot du Comité mohair

Très chers éleveurs de chèvres angoras,

C'est avec plaisir que je vous annonce que notre projet d'étude d'opportunité pour la transformation et la mise en marché collective du mohair a été accepté au Programme d'appui financier aux regroupements et association de producteurs désignés du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). La réalisation du mandat sera confiée à la firme ÉcoRessources qui travaillera en étroite collaboration avec les administrateurs du comité. Cette étude est capitale pour le secteur caprin angora, car elle ouvrira de nouvelles perspectives de développement pour les producteurs actuels et outillera le démarrage de nouveaux éleveurs. De plus, après les secteurs boucherie et lait, je vous annonce que nous nous doterons d'une capsule web. L'objectif de celle-ci, qui prendra la forme d'une courte vidéo promotionnelle, sera de promouvoir l'élevage caprin angora et la production du mohair.



Pour ceux qui désirent participer à la finale provinciale de races, je vous informe que le jugement de cette année aura lieu durant l'exposition agricole de Montmagny. La finale provinciale a été déménagée pour faire suite au refus d'ExpoQuébec de renouveler le contrat pour les expositions agricoles. L'entrée des chèvres est prévue pour le 15 août et la sortie le 18 août. Le jugement aura lieu le 17 août, un samedi. Vous trouverez plus de détails en visitant le www.expoduquebec.com. Si vous avez des suggestions pour le choix d'un juge texan ou autre, veuillez m'en informer le plus tôt possible. Le site de Montmagny est tout à fait désigné: l'environnement est splendide et nous saurons y trouver une ambiance de foire traditionnelle.

Par ailleurs, le 27 avril prochain, vous êtes invités à l'assemblée générale semestrielle du SPCQ qui se tiendra à l'Hôtel et Suites Le Dauphin de Drummondville. J'aimerais qu'un maximum d'éleveurs et d'administrateurs participe à cette réunion. Nous ferons le compte-rendu des projets et activités en cours (2012-13) et nous choisirons les activités et projets que nous souhaitons faire pour la saison 2013-2014. Si vous n'avez pas reçu l'invitation et l'ordre du jour, n'hésitez pas à me les demander.

Sur ce, je vous souhaite de bons chevrottages, s'ils ne sont pas encore terminés, et j'espère bien vous rencontrer en personne à l'une ou l'autre des activités mentionnées ci-dessus.

Régis Pilote

Coordonnateur, Comité mohair



Formation rôles et responsabilités des administrateurs

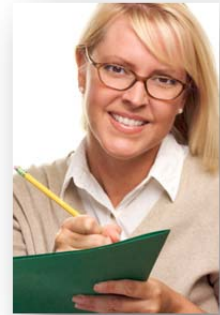
Le 4 mars dernier, des administrateurs du C. A. ainsi que les membres des comités de mise en marché du SPCQ ont réalisé la session de formation et de réflexion « Pour plus d'efficacité en C. A. et en comités ». Préparée et animée par la Direction communications et vie syndicale, cette activité a permis de comprendre les diverses fonctions des représentants (du Syndicat et de l'office) et d'identifier des façons de travailler plus efficacement en C. A. et en comité.

Les devoirs et responsabilités des membres d'un conseil d'administration selon le Code civil, le code de déontologie du SPCQ ainsi que les responsabilités syndicales d'un élu nous ont tous été présentés, ce qui fait en sorte que nous connaissons maintenant mieux nos fonctions en tant qu'administrateurs.

Au cours de cette journée, nous avons appris comment mieux nous préparer à nos réunions, par exemple en planifiant un calendrier annuel des rencontres ou encore en recevant les sujets à l'avance pour nous familiariser avec eux.

Cette formation avait aussi pour but de nous aider à prioriser les objectifs annuels du Syndicat et d'amorcer la rédaction du plan de travail annuel.

Bref, ce fut une journée riche en informations qui vous laisse des administrateurs caprins ayant la volonté d'avancer ensemble autour d'une vision commune, ce qui porte garant pour l'avenir.



Notes



À SURVEILLER

Assemblée générale semestrielle (AGS) du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

Date : Samedi 27 avril 2013
Heure : Inscription à 9 h 30
Lieu : Hôtel et Suites Le Dauphin (salle Royal 1)
600, boulevard Saint-Joseph
Drummondville, QC J2C 2C1

Cette publication est rendue disponible grâce à la participation financière du MAPAQ dans le cadre du programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés.

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec